



DÉVELOPPEMENT DU PARCOURS DE LA GASTRONOMIE

Dans le cadre du Fonds régional pour le tourisme, la Région vise à développer et à promouvoir le patrimoine culinaire francilien et français, en France et à l'international.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Soutenir la gastronomie en Île-de-France.

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

- › Les collectivités locales et leurs groupements,
- › Les établissements publics,
- › Les associations loi 1901 et les fondations,
- › Les entreprises privées,
- › Les entreprises publiques locales,
- › Les établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Quelques exemples :

Il s'agit d'une aide en fonctionnement destinée à soutenir :

- L'organisation de manifestations et d'évènements favorisant la promotion, la valorisation et la transmission des savoirs et savoir-faire de la gastronomie en Île-de-France,
- Des actions de sensibilisation,
- La réalisation d'outils pédagogiques...

Le taux d'aide maximal est de 50 % des dépenses éligibles.

QUELLES SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

Les projets doivent présenter au moins l'un des critères suivants :

- › **Création ou maintien** de l'emploi local,
- › **Exemplarité** en matière de développement durable,
- › **Exemplarité** en matière d'accessibilité en particulier pour les personnes en situation de handicap,
- › **Caractère innovant**,
- › **Contribution au développement** de la destination Paris Île-de-France,
- › **Amélioration** de la fréquentation pour les sites touristiques.

COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

- › La demande se fait en ligne sur la plateforme des aides régionales, mesdemarches.iledefrance.fr. L'utilisateur dispose d'un espace permettant d'interagir avec la Région.

Contacts :

Isabelle Zuber

Chargée de mission pour le tourisme,
référente pour les départements 75, 77, 78 et 92
Tél. : 01 53 85 60 50
isabelle.zuber@iledefrance.fr

Bruno Le Corre

Chargé de mission pour le tourisme,
réfèrent pour les départements 91, 93, 94 et 95
Tél. : 01 53 85 59 33
bruno.le-corre@iledefrance.fr

Informations pratiques :

www.iledefrance.fr/fonds-regional-tourisme